



**COMITE DE MASSIF - MASSIF CENTRAL**

**Séance plénière du 7 FEVRIER 2014**  
**Pôle de Lanaud – BOISSEUIL (Haute-Vienne)**

**Compte rendu**

Sous la co-présidence de Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de la Région Auvergne, Préfet coordonnateur de massif, et de Monsieur René SOUCHON, Président de la Commission Permanente, s'est tenue le 7 février 2014, sur le site du Pôle de Lanaud à BOISSEUIL (Haute-Vienne) la séance plénière du Comité de massif du Massif central.

***Participants, membres du Comité de massif :***

Monsieur Christian AUDOUIN

Monsieur Jean-Pierre BOUCARD

Monsieur Serge CAZALS

Monsieur Daniel COFFIN

Monsieur Tony CORNELISSEN

Madame Cécile CUKIERMAN

Monsieur Jacques DESCARGUES

Monsieur Edouard FABRE

Monsieur Jacques GORY

Monsieur Pierre HUGON

Monsieur Guy LABIDOIRE

Monsieur Alain LAGARDE

Monsieur Jacques LEPINARD

Monsieur André MARCON

Monsieur Jean-Pierre MARCON

Monsieur Francis MATHIEU

Monsieur Jean-André PORTENEUVE

Monsieur Jean-Michel REBERRY

Monsieur Paul REYNAL

Monsieur René SOUCHON

Monsieur Michel VALETTE

**Autres participants :**

**Mmes, MM.**

AMEROUCHE Kamel	Préfecture de Région Auvergne (SGAR)
BECHLER Jean-Yves	DATAR Massif central, Commissaire à l'aménagement
BENOIT Guillaume	Ministère de l'agriculture, CGAAER, Paris Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
BOSSARD Jean-Michel	Conseil Régional d'Auvergne, Directeur général des services
BOUCHET Pascale	CESER Auvergne, Secrétaire générale
BOURDREUX Jacques	Ministère de l'agriculture, CGAAER, site de Limoges Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
CAZAL Bertrand	DATAR Massif central, Chargé de mission
CEILLIER Anne	Préfecture de Région Auvergne (SGAR)
CHANAL Eric	Conseil général de la Haute-Loire, Directeur des finances, service juridique et marchés publics
COUTAREL Jean-Louis	DATAR Massif central, Chargé de mission
CROSTE Michel	Préfecture de Région Midi-Pyrénées (SGAR)
DA PALMA Maria Filomena	Conseil Régional de Rhône-Alpes, Chargée de mission montagne
DEROZIER Géraldine	DATAR Massif central, Commissaire adjointe
GENEIX Liliane	DATAR Massif central, Secrétaire-assistante
GUERIN Jean-Paul	IPAMAC, Délégué général
GUITTARD Pascal	Conseil Régional d'Auvergne
JUILLET Vincent	DATAR Massif central, Chargé de mission
LABONNE Bernard	DATAR Massif central, Chargé de mission
LAGIERE Christian	Conseil Général du Lot, Chef du service développement local
LECOEUR Aude	DRAAF du Limousin (suivi FEADER et POMAC/CIMAC)
LEGRAND Jérôme	Conseil général de la Lozère, Chef du service Aménagement du territoire, information géographique et Europe
LETERME Jean	Conseil général du Cantal, Directeur du service environnement
MARIE Caroline	GIP Massif central, animatrice
MELAC Pierre-Emmanuel	DATAR Massif central, Coordination générale des programmes
MÜLLER Frédéric	Conseil Régional d'Auvergne, Directeur mission Europe et politiques contractuelles
PIPAUD Elodie	Conseil Régional du Limousin
POINTEAU Jacques-Henry	UCCIMAC , Directeur général
RICARD Pierre	Préfecture de Région Auvergne, SGAR, Secrétaire général
ROUSSAT Anne	Conseil général de l'Allier, Chef du service stratégies territoriales et coopération internationale
ROUX Bernard	Pôle de LANAUD / Boisseuil, Président
RUSS Christophe	DATAR Massif central, Chargé de mission
SUZANNE eric	Sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) Représente Madame Cécile Pozzo di Borgo, Préfet de l'Aveyron

**Pouvoirs :**

	<b>Madame ou Monsieur :</b>	<b>Collège</b>	<b>Donne pouvoir à Mme ou M. (au sein du même collège)</b>
1	AVOCAT Christian	I	NOUALLET Jean-Claude
2	BECHET de BALAN Etienne	II	MARCON André
3	BIDET Dominique	I	DESCARGUES Jacques
4	CERRUTI Raymond	II	GORY Jacques
5	CHAPAVEIRE André	II	FABRE Edouard
6	CHAZALET Jacques	II	CORNELISSEN Tony
7	CISTRIER Jean-Marie	II	PORTENEUVE Jean-André
8	COMET Claude (Mme)	I	LAGARDE Alain
9	CROS Francis	I	CAZALS Serge
10	DELIEUX Suzanne	I	CUKIERMAN Cécile
11	DELCROS Bernard	II	GORY Jacques
12	DIRY Jean-Paul	III	AUDOUIN Christian
13	DULPHY Jean-Pierre	III	LABIDOIRE Guy
14	DURAIN Jérôme	I	SOUCHON René
15	GAY Lionel	I	NOUALLET Jean-Claude
16	GILLOT Christian	I	BOUCARD Jean-Pierre
17	GODET Guy	III	LABIDOIRE Guy
18	GOUTTEBEL Jean-Yves	I	MARCON Jean-Pierre
19	JALABERT Aline	I	BOUCARD Jean-Pierre
20	JARLIER Pierre	I	MARCON Jean-Pierre
21	LABARTHE Vincent	I	LAGARDE Alain
22	LAURENS Jean	III	REYNAL Paul
23	LAVENT Christian	II	MATHIEU Francis
24	LEBLOIS Jean-Claude	I	DESCARGUES Jacques
25	LEYCURAS Yves	III	VALETTE Michel
26	MAMDY Jean-François	III	REYNAL Paul

	<b>Madame ou Monsieur :</b>	<b>Collège</b>	<b>Donne pouvoir à Mme ou M.</b> (au sein du même collège)
27	PANTEL Sophie	I	CUKIERMAN Cécile
28	PEREZ Michèle	III	AUDOUIN Christian
29	TEYSSEDRE Christian	I	SOUCHON René
30	VALENTIN Christine	II	CORNELISSEN Tony

Collège I : Elus  
Collège II : Activités économiques  
Collège III : Représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne

***Introduction du Préfet coordonnateur de massif, Préfet de la région Auvergne,  
M. Michel FUZEAU***

Après avoir salué les participants et le Président SOUCHON, M. le Préfet coordonnateur de massif indique qu'il préside aujourd'hui son premier comité de massif car il avait malheureusement été retenu lors du comité de septembre dernier. Il souhaite dire, en quelques mots, comment l'Etat contribue à garantir l'égalité entre les territoires pour cet espace particulier de montagne.

Tout d'abord, M. le Préfet remercie les équipes du Pôle de Lanaud, pour la qualité de leur accueil. Il salue également M. Bernard ROUX, conseiller régional du Limousin, qu'il sait particulièrement impliqué dans le développement de cet outil.

Le Pôle de Lanaud, que plusieurs participants ont pu visiter ce matin, est un équipement remarquable. Cet outil est à la pointe de l'innovation pour l'amélioration génétique d'une des races emblématiques du Massif central qui ont su s'exporter hors de leur aire d'origine. Ceci est évidemment très utile pour apporter le service adapté à la demande des éleveurs, lequel évolue en fonction des demandes des consommateurs. Les vaches allaitantes de demain ne sont pas les mêmes que celles d'hier : elles produisent des veaux adaptés à la demande bouchère et à l'évolution des conditions d'élevage, optimisés par rapport à l'alimentation et ce, pour toutes les segmentations de marché.

Les dirigeants de cet outil savent affirmer son excellence, maintenir son rayonnement à l'échelle nationale et internationale, contribuer ainsi à l'attractivité de ce territoire du Limousin et l'inscrire dans des coopérations avec les autres races ou dans des programmes de recherche communs. La compétitivité gagne en effet à un bon équilibre entre propriété intellectuelle et collaborations ciblées ; cela crée de l'émulation, ouvre des options non envisagées.

Cet outil, c'est aussi un bâtiment dessiné par une signature de l'architecture, Jean NOUVEL, ainsi qu'une station de méthanisation. C'est donc un ensemble immobilier qui conforte l'image d'excellence et d'innovation.

Et c'est bien en se projetant dans l'avenir, en s'appuyant sur les forces et les compétences présentes dans chacun des territoires du massif, en créant des lieux de qualité inscrits dans notre époque, que le Massif central peut contribuer à la bataille pour l'emploi qui est l'objectif premier pour la nation.

Le premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, a fixé ce cap pour les territoires de montagne lors du dernier Conseil National de la Montagne, à FOIX (Ariège). La convention de massif est tournée dans cette direction, en s'appuyant, chaque fois que cela est possible, sur tous les leviers financiers européens.

L'Etat contribue à cette convention, au côté des régions et des départements, comme un partenaire d'un contrat porté collectivement au service d'objectifs précis.

Il y apporte de la force de travail et des financements.

Le Commissariat de massif, service de la DATAR, sera maintenu dans le futur Commissariat Général à l'Egalité des Territoires. Ce CGET devrait être créé, par décret, à la fin du mois de mars. Il est construit à partir des services de la DATAR, du SG-CIV (secrétariat général du comité interministériel des villes) et de l'AcSE (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) pour un projet nouveau : l'égalité des territoires.

La politique de l'Etat en faveur des territoires de montagne s'inscrit dans la durée. M. le Préfet souligne qu'il a lui-même connu, comme préfet, trois massifs : les Pyrénées, le Jura et maintenant le Massif central.

En tant que Préfet coordonnateur de massif, il souhaite conclure ces propos introductifs avec deux éléments de méthode qui guideront l'action de l'Etat.

Tout d'abord, la montagne a besoin d'audace. Ses forces et ses valeurs doivent se transformer en projets innovants créateurs de richesse et d'emploi. Il faut donc que nous sachions oser accompagner des stratégies nouvelles, aider à bâtir des expérimentations de la conception jusqu'à la réalisation.

Ensuite, l'audace est collective. Les bonnes idées profitent bien sûr à ceux qui en sont à l'origine, mais elles doivent aussi pouvoir se reproduire dans plusieurs lieux.

M. le Préfet remercie les participants et donne la parole au Président René SOUCHON.

Le Président salue l'ensemble des membres présents aujourd'hui, et en particulier :

- M. le Préfet coordonnateur Michel FUZEAU qui préside son premier comité, ayant été empêché lors de la séance plénière de septembre dernier,
- M. Alain LAGARDE pour le conseil régional du Limousin. Le Président Jean-Paul DENANOT souhaitait vivement être présent mais est retenu par la visite ministérielle de Madame Christiane TAUBIRA, ministre de la justice,
- Mme Cécile CUKIERMAN qui représente le conseil régional de Rhône-Alpes ainsi que le GIP des régions,
- M. Guillaume BENOIT, membre du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAER), qui présentera des réflexions prospectives sur la France et ses campagnes,
- M. Jacques BOURDREUX, également membre du CGAER, ancien commissaire de massif, qui viendra présenter, au prochain comité de massif, les focus territoriaux de l'exercice de prospective consacrés au Massif central.

Il remercie également le pôle de Lanaud, en la personne de son président, M. Jean-Marc ALIBERT, président du Herd-book Limousine, et souligne l'implication dans ce pôle du vice-président du conseil régional du Limousin, M. Bernard ROUX.

Le Président SOUCHON précise, qu'après les questions administratives habituelles et avant le temps de la réflexion prospective, deux points sont à l'ordre du jour, lesquels concernent les futurs programmes financiers pour le Massif central : la convention de massif et l'avancement du programme opérationnel interrégional.

### **1) Convention de massif**

Le Président précise que les régions co-construisent cette convention avec l'Etat. Le commissariat de massif est chargé du secrétariat.

Le document que tous les membres du comité ont reçu appelle quelques commentaires préalables de sa part.

Il subsiste des décalages entre les réunions préparatoires et le contenu du document. Ceci est évidemment inévitable puisque la dernière réunion se tenait la semaine dernière. Des échanges ont encore eu lieu cette semaine pour améliorer le contenu et vont se poursuivre d'ici à la fin du mois de février.

Ce document de travail doit donc être remanié pour s'accorder parfaitement au consensus qui sera établi. L'envoi à Paris sera cosigné par les Régions, ainsi qu'il en a été convenu.

En particulier, les régions sont très attachées aux points suivants :

- Tout d'abord, cette assemblée a validé des priorités pour le massif en janvier 2012. Le fait qu'une circulaire fixe un plan avec 4 orientations ne doit pas bouleverser ses travaux. Pour le FEDER, une méthode a été trouvée pour s'affranchir du cadre trop rigide des orientations thématiques. Il est possible d'en faire de même pour la convention.
- Ensuite, il faut identifier clairement, dans la convention, les articulations avec le programme opérationnel interrégional FEDER. Le document de travail de convention a intégré, la semaine dernière, un tableau permettant de croiser les mesures. Il faut aller plus loin pour repérer, pour chaque action, ce qui peut donner lieu à un cofinancement et ce qui ne le pourra pas.

### **2) Programme opérationnel**

Mme Caroline MARIE, animatrice du GIP Massif central, présentera l'état d'avancement du programme ainsi que le calendrier.

Le Président SOUCHON souhaite indiquer combien la création du GIP a porté ses fruits. La coordination entre les 6 régions est efficace et permet d'être assez sereins pour le démarrage du programme. L'avance du Massif central, en matière de gouvernance, se maintient et c'est une chance pour tous.

### **3) Commission permanente de Saint-Bonnet le Froid**

La politique de la montagne se passe aussi au niveau national. La commission permanente du Conseil National de la Montagne s'est tenue en décembre dernier à Saint-Bonnet le Froid (Puy-de-Dôme). Les débats ont été très animés.

Par exemple, le niveau national peine à reconnaître, dans les faits, la place que les régions occupent dans le nouveau schéma décentralisé français. Il a fallu se battre pour faire reconnaître leur présence comme membre à part entière du conseil, au même titre que les députés ou les sénateurs, et pas seulement comme représentant des comités de massif. Les choses sont maintenant mieux calées.

Il y a eu également des discussions dures sur la construction des programmes. Il est vrai que tous les massifs ne fonctionnent pas de la même façon. Seuls 3 d'entre eux devraient avoir un programme européen à part entière (Pyrénées, Alpes et Massif central) et, parmi eux, seuls le Massif central a la chance d'avoir un collectif des régions réunis dans le GIP. Cependant, ce n'est pas dans la logique de développement que de freiner ceux qui sont bien organisés parce que d'autres le sont moins. Là encore, les choses ont évolué dans le bon sens.

#### 4) Financements

Enfin, le Président SOUCHON souhaite conclure ces propos préliminaires en parlant financement. Pour le FEDER, il y aura un peu moins de 40 millions d'euros. Il reste, bien sûr, à négocier avec la Commission sur le contenu du programme, mais les choses devraient tout de même se stabiliser ainsi.

Pour la convention de massif, c'est l'inconnu. Les régions prendront leur responsabilité en inscrivant des crédits, non seulement en contrepartie du programme opérationnel FEDER, mais également sur des thèmes qui relèveront de la seule convention.

L'ambition des régions reste que, pour chaque euro qu'elles apportent aux programmes de massif, l'Etat consacre aussi un euro.

L'esprit de la Loi Montagne, c'est l'auto-développement des territoires de massif, territoires pleins d'opportunité pour l'avenir, donc pour la jeunesse d'aujourd'hui. Ces territoires sont porteurs d'une qualité de vie qui attire de nouveaux actifs et les font rester. Ces territoires misent sur la qualité de l'environnement et sur l'image de marque positive de la montagne et de ses valeurs. La transition écologique doit se jouer en partie ici.

L'orientation proposée par le GIP, après avoir consulté longuement les membres de ce comité, c'est de jouer prioritairement cette carte d'y consacrer l'essentiel des ressources financières de l'Europe pour la période 2014-2020. Parce qu'il faudra bien 40 millions d'euros pour espérer concrétiser cette orientation et la rendre visible.

Cela veut dire, naturellement, que la proposition portée par les régions, en tant qu'autorité de gestion, ne peut contenter tout le monde. Il est indispensable de concentrer, même si ce n'est pas dans notre culture politique, donc de choisir, le plus pertinent, bien sûr, mais aussi le plus efficace. Choisir, enfin, le plus simple pour les porteurs de projet, face aux règles des fonds communautaires.

Un certain nombre de sujets, quand ils sont réellement porteurs d'une plus-value Massif central, qui ont pu être écartés du programme FEDER pour des raisons de simplicité, doivent pouvoir être financés par la convention de massif.

En 2007, les régions ont mis sur la table 60 M€ et demandé à l'Etat d'en faire autant. En 2013, elles sont dans le même état d'esprit et souhaitent que chaque euro apporté par les conseils régionaux donne lieu à une contribution identique de l'Etat. Les régions sont prêtes à reconduire les montants de la convention précédente.

Le Président passe la parole au Commissaire de massif pour l'accueil de nouveaux membres.

**1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour:**  
**Nouveaux membres au comité de massif**

Jean-Yves BECHLER, Commissaire à l'aménagement du Massif central, présente les nouveaux membres du comité :

- **Pour le collège II** – Activités économiques – organisations syndicales représentatives des secteurs – secteur industrie :  
**M. Etienne BECHET de BALAN**, Président d'ALIZE Plasturgie Auvergne, est désigné en remplacement de M. Pierre BERGER, Président de la Fédération des Travaux Publics.
- **Pour le collège III** – Personnalités qualifiées - représentant du CESER Auvergne  
**M. Jean-Michel REBERRY**, nouveau Président du Conseil Economique Social et Environnemental d'Auvergne, suite aux élections du 18 novembre 2013. Il prend la succession de M. Michel DOLY.

Le Commissaire précise que les nouveaux membres du comité n'étant pas membres de la commission permanente, il n'est pas nécessaire d'organiser un vote.

**2<sup>eme</sup> point:**  
**Classement des Crêts du Pilat**

Mme Juliette BLIGNY, représentant la DREAL Rhône Alpes, présente l'intérêt du classement des Crêts du Pilat, ainsi que la procédure en cours.

*Le diaporama de présentation est annexé à ce compte-rendu (annexe 1)*

*Le comité de massif donne un avis favorable au classement des crêts du Pilat.*

**3<sup>eme</sup> point:**  
**Classement de trois réserves régionales**

Au vu des délais très courts, les membres du comité de massif ont été consultés par écrit fin 2013. 13 réponses sont parvenues dont 10 avis favorables et 3 avis réservés, portant notamment sur la protection de la zone des sources de Volvic. Les activités touristiques seront autorisées, mais encadrées.

*Les documents sont annexés à ce compte-rendu (annexe 2)*

Le Président SOUCHON précise que le Conseil régional d'Auvergne est à l'origine de la demande de classement et donne donc un avis favorable.

*Le comité de massif donne un avis favorable.*

**4<sup>eme</sup> point:**  
**Présentation du projet de convention de massif**

Le commissaire de massif rappelle les différentes étapes de la démarche d'élaboration et présente le projet de convention. C'est une première version, qui doit être transmise à la DATAR avant le 28 février.

Le travail préparatoire a été engagé dès juin 2011, et les groupes de travail réunissant l'Etat et les régions ont été organisés suite à la publication de la circulaire du 15 novembre 2013.

*Le diaporama de présentation est annexé à ce compte-rendu (annexe 3)*

Après cette présentation, le débat s'engage :



Mme Cécile CUCKIERMAN indique que les régions se sont concertées sur ce projet et considèrent que de nombreux points font consensus. Néanmoins, elles considèrent que la démarche est restée dans une logique de projets et qu'il est encore nécessaire de donner à ce document une dimension plus stratégique, afin de le renforcer.

Le parallèle avec le programme opérationnel interrégional apparaît clairement sur quelques domaines, ce qui permettra un effet levier. Les liens avec les programmes opérationnels régionaux seront aussi à travailler.

Mme CUCKIERMAN souligne l'inquiétude partagée des régions quant au calendrier des arbitrages financiers, ainsi que pour le programme, si les enveloppes ne sont pas finalement attribuées.

M. Alain LAGARDE remercie le commissaire pour cette présentation et le travail accompli. Il considère que les forces et les faiblesses ont bien été identifiées. Il a relevé trois points pouvant être améliorés:

- faiblesse dans le projet d'interconnexion des RIP,
- aspects à mieux prendre en compte : domotique, réseaux intelligents, avec un volet expérimentation,
- développement culturel : les actions conduites sont une force pour les territoires du Massif, notamment le développement des musiques actuelles associant plusieurs régions du massif. La culture n'est pas une charge mais un investissement.

En conclusion, il pense que le document mérite d'être amendé mais reflète assez bien la réflexion qui a été conduite.

M. Pierre HUGON remercie Jean-Yves BECHLER pour cette présentation intéressante et constructive. Il souligne que, pour la première fois, les départements ont été associés à la réflexion. De plus, la stratégie a changé ; il s'agit maintenant de valoriser les atouts et non plus de parler des handicaps. Cette nouvelle stratégie est à porter et à expliciter. C'est particulièrement le cas pour l'agriculture : les axes visent la valorisation de l'herbe, les productions de qualité, et montrent une attitude plus positive.

Concernant le numérique, M. HUGON souhaite que les départements travaillent aussi sur les usages. Il considère, de plus, que la politique de santé est un aspect primordial, y compris pour attirer de nouvelles populations. Enfin, le développement des bourgs-centres est une action d'importance car c'est avec de telles actions que l'accueil de nouveaux habitants pourra être possible.

M. HUGON regrette qu'un Investissement Territorial Intégré n'ait pu être mis en place pour le territoire Causses et Cévennes, car il aurait apporté une plus value. Pour conserver l'appellation UNESCO Causses et Cévennes, il est nécessaire que ce concept se développe. Pour la première fois, on a un territoire ciblé, réunissant plusieurs départements et régions, un territoire intéressant qu'il faut accompagner.

M. Michel VALETTE souhaite que, dans l'axe 3, le terme « changement climatique » soit remplacé par « aléas climatiques », car il s'agit de la lutte ou de la réduction des effets des aléas climatiques, et non pas du changement. Il considère que c'est une erreur de parler de changement climatique car on ne maîtrise rien. Il existe 26 stations de ski dans le Massif central et lorsqu'on parle de changement climatique, on évoque le manque de neige. Or, certains territoires se réchauffent, d'autres se refroidissent. Il n'est pas possible de savoir s'il y aura toujours de la neige dans le Massif central dans 50 ans.

M. Jean-Pierre MARCON se félicite que le projet de convention de massif ait pris en compte les attentes des départements, en particulier sur les politiques d'accueil et la filière bois. Il souhaite être informé de l'articulation entre les différents fonds européens et nationaux. Sur le terrain, il est parfois difficile de savoir quels fonds sont concernés.

Sur les questions de tourisme, plusieurs aspects doivent être pris en compte : la valorisation du patrimoine, la gastronomie, les grandes itinérances, la santé et remise en forme. Il y a également un volet « tourisme » au sein de la filière bois.

M. André MARCON félicite le travail de la commission permanente et considère qu'il y a, dans ce projet, une réelle valeur ajoutée « montagne ».

En ce qui concerne les politiques d'accueil, il suggère de s'intéresser de plus près à la «silver économie » pour conserver des habitants, éléments d'animation et de revalorisation des centres.

L'étude MENSIA est à reprendre de manière très pragmatique notamment au niveau du fer (fret et voyageurs) et de la route.

En ce qui concerne le numérique, il faut profiter du formidable élan du Massif central sur le très haut débit pour instaurer des critères de conditionnalité à l'utilisation de ces outils.

Il précise enfin que le système est très complexe ; il faut donc repartir de la notion de projet et viser précisément ceux qui peuvent dynamiser l'économie du Massif central.

M. Tony CORNELISSEN félicite le Commissaire et son équipe pour la qualité du travail réalisé qui cherche à apporter une réelle valeur ajoutée au massif.

La réforme annoncée de la Loi Montagne l'inquiète : une dérogation à la règle de 30 km autour des zones de montagne serait envisagée. De plus, le nom « montagne » est aujourd'hui récupéré par les grandes surfaces. Le risque est que la montagne soit pillée.

Enfin, M. CORNELISSEN précise qu'il lui paraît important de protéger le rail pour maintenir l'attractivité des territoires du massif. Ce n'est peut-être pas le mode de transport le plus adapté mais c'est le plus écologique, et il est nécessaire.

M. Jacques DESCARGUES exprime une grande satisfaction sur la qualité du travail réalisé et l'association des départements à la réflexion. Il souhaite que, dans une logique de valorisation des opportunités économiques, les réserves soient levées sur le projet sur la sous-traitance hydraulique. Il souhaite aussi que soit validée la stratégie sur l'itinérance mais considère qu'il ne faut pas être limitatif.

Enfin, à propos du changement climatique, il constate que les périodes de sécheresse se multiplient, entraînant le tarissement de l'eau potable sur certains territoires. Il va donc falloir aller chercher l'eau dans les rivières, ce qui va engendrer des équipements très coûteux ; serait-il possible de prévoir une ligne dédiée pour cela dans les programmes Massif central ?

M. Daniel COFFIN manifeste son incompréhension de l'action de l'Etat : dans le massif, l'étude MENSIA va être revue, avec un soutien financier de l'Etat, mais celui-ci prévoit la fermeture de 7 lignes dans le Massif central. Les tronçons qui disparaissent alimentent les lignes nationales ; deux lignes seraient en effet conservées : Paris – Clermont-Ferrand et Paris - Toulouse.

L'étude MENSIA prévoit des alternatives routières à la fermeture du rail et ce n'est pas très écologique. En termes d'accessibilité, le Massif central ne fera pas l'économie du transport ferroviaire.

M. René SOUCHON remercie le Commissaire et son équipe, les équipes du GIP et des régions, ainsi que celles des départements, pour le travail réalisé.

Le Président souhaite répondre à plusieurs points qui viennent d'être abordés :

- Tout d'abord, sur la frontière entre la convention et le programme interrégional FEDER. Il ne peut exister d'intervention directe vers les entreprises au niveau interrégional ; les aides directes relèvent du niveau régional. Un effort doit être fait pour bien expliquer l'articulation entre l'interrégional et le régional.
- Sur la «silver économie», il rejoint la position de M. André MARCON et considère que cette question n'a pas été assez travaillée.
- En ce qui concerne les transports, il faut faire face aux énormes difficultés budgétaires. Les recettes des conseils régionaux diminuent tous les ans. Il faut choisir, parmi les projets, ceux qui seront soutenus. Il se déclare en faveur d'une révision de l'étude MENSIA. Le fer n'est pas toujours la bonne solution ; il est difficile de s'arrêter partout et d'aller vite. Il n'y a pas de solution unique et dans certains cas, le covoiturage, le bus, peuvent être préférables.
- Les conseils régionaux sont assez réservés sur les actions concernant les territoires labellisés UNESCO. Ils ne sont pas convaincus que le niveau interrégional soit adéquat. Il conviendrait plutôt d'envisager une enveloppe FEADER d'indemnité compensatrice de handicap ou d'émarger au programme LEADER.
- Le sujet de l'approvisionnement en eau potable ne peut relever de la CIMAC ; il faut le traiter autrement.
- Pour les sujets liés à l'agriculture, il est nécessaire de faire une remise à plat. Il faut être très prudent sur ce qui pourra se faire, d'autant que le Ministère de l'agriculture ne paraît pas en capacité de financer quelque projet que ce soit.
- Concernant le changement et les aléas climatiques : on doit pouvoir combiner les deux.

En conclusion, le Président SOUCHON indique que beaucoup de points sont consensuels dans le projet de convention, dont le bois, le tourisme, les productions à l'herbe... Il faut insister sur ces points. Des convergences supplémentaires émergent, mais les conditions financières ne sont pas sécurisées. Dans ce contexte, il faut penser complémentarité et appropriation, en poursuivant le travail de priorisation.

Il est aussi nécessaire de revoir la forme du document en reprenant la trame validée par le comité de massif.

M. Michel FUZEAU, Préfet coordonateur de massif, conclut les échanges en soulignant que les systèmes demeurent complexes bien que l'on prône la simplification. La question s'est posée de renouveler les conventions de massif et il a été décidé de les maintenir, parce que, malgré toute cette complexité, elles apportent une réelle plus-value massif, du seul fait d'appréhender la réflexion à cette échelle. Et cette réflexion, il convient de la transformer en actions, à la même échelle.

L'objectif est de faire progresser les emplois dans le Massif central, en tenant compte des réalités de terrain. Il faut aussi trouver des sujets de développement respectueux de l'environnement et les aborder sans a priori idéologique, rester pragmatique. L'étude qui sera présentée tout à l'heure le montre bien.

Le document produit est le fruit d'un travail conduit en commun. Il est perfectible et peut être amendé jusqu'à la fin février. Le but est de faire remonter des demandes financières auprès des différents ministères. Il n'est pas possible aujourd'hui de connaître les financements qui seront effectivement mobilisés sur la CIMAC ; ils seront grandement dépendants de la qualité des travaux et des arbitrages.

M. le Préfet FUZEAU remercie les participants de leurs contributions passées et à venir.

### **5<sup>ème</sup> point: Présentation du programme opérationnel interrégional**

Mme Caroline MARIE, responsable du Groupement d'Intérêt Public Massif central, présente l'état d'avancement du POI.

*Le diaporama diffusé en séance est annexé à ce compte-rendu (annexe 4)*

Mme MARIE informe du calendrier suivi : la version 3 est désormais en ligne. La consultation du public sera réalisée du 18 février au 18 mars. Une réunion bilatérale avec la DG Régio aura lieu le 7 mars. Ces différents avis permettront de rédiger la version officielle qui sera adressée à la Commission Européenne le 31 mars. A partir de septembre, le comité de suivi sera mis en place.

Lors de sa présentation, elle souligne l'importance de trouver des complémentarités entre interrégional et régional, avec une articulation stratégique à l'échelle du Massif central : biodiversité, tourisme,...

Concernant la filière bois : une articulation est à organiser à différents niveaux associant dimension massif et dimension régionale dans le cadre d'une stratégie globale.

Pour le volet innovation territoriale, qui portera sur les politiques d'accueil, l'innovation dans l'accès aux services, la mise en réseaux, la capitalisation et la diffusion, l'objectif est d'impulser des opérations qui pourront ensuite être soutenues par les PO régionaux et les programmes FEADER.

Le document est bien avancé mais de nombreux points restent à travailler :

- le choix des indicateurs,
- la simplification des procédures par rapport à la précédente période, notamment pour faciliter l'accès aux porteurs de projets,
- la détermination des procédures,
- les aspects transversaux : égalité femme-homme, développement durable,
- le choix des modalités de gouvernance : comité de suivi...,
- travailler la complémentarité POI - CIMAC.

M. André MARCON félicite Mme MARIE pour ce travail de simplification qui apporte un mieux pour les porteurs de projets. Il faut aussi prévoir une animation pour repérer en amont les projets qui pourraient faire l'objet d'un rapprochement.

Mme Caroline MARIE répond que c'est notamment le but de ce travail au sein du secrétariat technique.

*Le diaporama de présentation est annexé à ce compte-rendu (annexe 5)*

Lien pour télécharger les documents : <http://agriculture.gouv.fr/La-France-et-ses-campagnes-2025>

M. Edouard FABRE remercie l'intervenant d'avoir étudié cette question. Il observe que les solutions ne peuvent qu'être collectives (agriculteurs, entreprises, familles...). En Aveyron, 56% de la population active travaille dans des secteurs agricoles ou liés à la nature, lesquels doivent aujourd'hui répondre aux enjeux internationaux majeurs et trouver de nouveaux marchés.

M. Tony CORNELISSEN indique que cette étude change de ce que l'on voit actuellement et montre que l'on a tous des leviers pour que le massif bouge.

Il souligne que le problème du foncier est réel, notamment en Limousin. La problématique de l'herbe concerne plusieurs activités agricoles ; c'est un vrai levier.

Il s'associe à l'inquiétude sur le devenir des productions contraignantes en main d'œuvre (lait, mais aussi ovins, veaux sous la mère...). De nouvelles modalités sont à trouver pour garantir l'attractivité des métiers agricoles. Si une crise survenait sur le broutard, il faudrait s'inquiéter de la possibilité d'enrésinement massif qui aurait des impacts forts sur le paysage, le tourisme...

M. Michel VALETTE indique que l'eau peut devenir un problème car elle ne manque pas mais on ne sait pas la gérer.

M. BENOIT acquiesce et précise que le stockage de l'eau va redevenir d'actualité.

M. Guy LABIDOIRE déclare que le stockage de l'eau est déjà pris en compte notamment via les zones humides. Les agences de l'eau y travaillent d'ores et déjà.

M. CORNELISSEN répond que les zones humides ne suffiront pas pour répondre aux besoins en eau.

M. le Préfet FUZEAU souligne que cette étude est intéressante car elle s'inscrit dans une approche de développement durable ; ce sont des travaux qui nous interpellent, acteurs du massif, et qu'il faudra approfondir. Des études complémentaires seront d'ailleurs présentées au comité de massif du mois de juin.

Il remercie les membres du comité de massif et indique que la prochaine réunion du comité est fixée au 20 juin 2014.

Le Président René SOUCHON remercie également l'ensemble des membres pour leur contribution.

La séance est levée à 17h00.

**30 JUIN 2014**

Le Préfet de la Région Auvergne  
Préfet coordonnateur de massif du Massif central,

  
M. Michel FUZEAU

Le Président de la Commission permanente  
Co-président du Comité de massif du Massif central

  
M. René SOUCHON